



Préfecture de La Réunion

Direction Régionale
Des Affaires Sanitaires et Sociales

Pole Ressources
Bureau des Examens et Concours

D:\AAA DURAND 2005\INF BLOC OP entree ecole\ar ouverture.doc

ARRETE N°19 DRASS / BEC

**FIXANT LA CLOTURE DES INSCRIPTIONS ET LA DATE DU CONCOURS D'ADMISSION
A L'ECOLE D'INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE
DU CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL FELIX GUYON A SAINT DENIS.**

Session 2005

**Le préfet de la Réunion
officier de la légion d'honneur**

- VU la loi du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en département français, ensemble les actes subséquents qui l'ont complétée ou modifiée ;
- VU le décret N°71-388 du 21 mai 1971 modifié portant création d'un diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ;
- VU l'arrêté du 31 janvier 2000 modifiant les précédents arrêtés relatifs aux formations et examens paramédicaux relevant de la compétence du secrétariat d'état à la santé et à l'action sociale ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2001 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'infirmier de bloc opératoire ;
- VU la décision N° 1009 DRASS / ISP portant agrément d'une école préparant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire au centre hospitalier départemental Félix Guyon à Saint-Denis ;
- VU les propositions du cadre de santé faisant fonction de directrice de l'école d'infirmiers de bloc opératoire du centre hospitalier départemental Félix Guyon à Saint-Denis en date du 24 février 2005 ;
- SUR proposition du Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales ;

A R R E T E

- Article 1^{er} :** Conformément à l'article 10 de l'arrêté du 22 octobre 2001 sus visé :
- a) la date de clôture des inscriptions du concours d'entrée à l'école d'infirmiers de bloc opératoire du centre hospitalier départemental Félix Guyon de Saint-Denis est fixée au 2 juin 2005 ;
 - b) L'épreuve écrite et anonyme d'admissibilité aura lieu le 28 juin 2005 ;
 - c) L'épreuve orale d'admission aura lieu le 29 juin 2005.

Article 2 : Le secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales, le cadre de santé faisant fonction de directrice de l'Ecole d'infirmiers de bloc opératoire du centre hospitalier départemental Félix Guyon de Saint Denis, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint Denis le 25 avril 2005

P. le Préfet et par délégation

Le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales